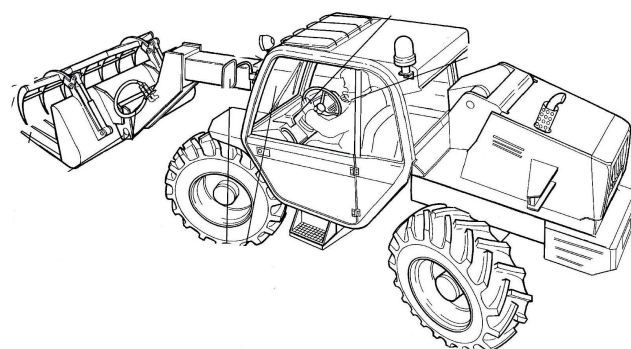


Travailler avec les engins de chantier en toute sécurité

CPHSCT Vaucluse

Commission Paritaire d'Hygiène de Sécurité
et des Conditions de travail en agriculture



Principaux risques

- **Ecrasement ou chocs corporels** par déplacement, renversement de l'outil ou chute de charge manipulée
- **Chute** lors de la montée ou descente
- Brûlures et intoxications liées aux ruptures de flexibles hydrauliques
- **Chute des équipements** au transport

Contrôle préalable de l'état général de l'engin

- Pression et état des pneus, train de chenille (bandage des roues et galets), état des carters, absence de jeu dans la visserie
- Niveaux d'huiles, état des flexibles hydrauliques,
- Eclairage, freins, avertisseurs, signalisations...

Entretien et vérifications

- S'assurer que l'appareil de levage ait une **vérification générale périodique obligatoire** à jour (carnet d'entretien et tenue du registre de sécurité)

Utilisation de l'engin

Conduite sur route

- **Respecter le code de la route**
- Porter une attention particulière à la **signalisation** (ex : respecter règles circulation matériel ou charges de grande largeur)

Travail sur chantier

- S'assurer que l'ensemble des **autorisations** ont été délivrées (ex : DICT, arrêté de circulation,...)
- **Balisage du chantier** ou de la zone de travail
- **Organiser le travail de l'équipe** : convenir de gestes de manoeuvres si absence visibilité ou nuisance sonore
- **Porter les EPI** (ex: protection auditive, gants, lunettes, tenue de travail ...)
- **Interdire toute présence de personne non indispensable à proximité des engins**
- **Signaler préalablement tout déplacement**
- **Intervenir sur matériel en panne en toute sécurité** ex: baisser équipements et la charge au sol, arrêter le moteur,...
- **Prévenir les risques liés aux charges** (adapter le poids de la charge à l'outil, vérifier une bonne fixation, ...)